

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 1^{er} mai 2018

JOSIANE AUBERT PRESIDERA LE CONSEIL DE FONDATION DE L'HEMU-CL

Lundi 30 avril 2018, le Conseil de la fondation du Conservatoire de Lausanne, qui chapeaute la Haute Ecole de Musique Vaud Valais Fribourg et le Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL), a désigné Josiane Aubert à sa présidence. Dès le 1^{er} mai, elle reprend le mandat de Me Nicolas Gillard, démissionnaire. Il lui appartiendra de veiller au bon déroulement de la réforme de l'institution initiée en mars dernier pour garantir la pérennité de sa mission académique et en assurer le rayonnement durable.

Le 8 mars 2018, les représentants politiques des principaux bailleurs de fonds de l'HEMU-CL intervenaient dans la crise de gouvernance traversée par l'institution. Le 12 mars, le Conseil de fondation validait les décisions des autorités publiques sur la réforme à apporter. Cinq membres du Conseil, dont le président en exercice Me Nicolas Gillard, annonçaient leur décision de remettre leur mandat pour la fin du mois d'avril, ouvrant la voie à la refondation souhaitée.

La candidature de Josiane Aubert a été proposée par le Canton de Vaud, principal bailleur de fonds de l'HEMU-CL, avec le soutien des trois autres contributeurs publics, à savoir les cantons de Fribourg et du Valais ainsi que la Ville de Lausanne. Socialiste, native de la Vallée de Joux où elle réside, 69 ans, Josiane Aubert a été députée au Grand Conseil vaudois (2003-2007) puis a siégé au Conseil national (2007-2014).

Josiane Aubert a été membre de la commission Science-Education-Culture du Conseil national ; elle l'a présidée et a participé dans ce cadre à l'élaboration de la loi sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE). Très engagée dans le tissu associatif, elle a présidé l'Ecole de Musique de la Vallée de Joux et a siégé au comité de l'Association vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique pendant près de trente ans. Elle a présidé l'Orchestre des jeunes de Suisse romande. Ses fines connaissances des rouages de la formation l'ont aussi conduite à s'engager (vice-présidence) dans la Fondation de l'EESP, au statut similaire à celui de l'HEMU-CL, les deux institutions étant privées mais subventionnées par l'Etat et rattachées à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Portée par la passion pour la musique et le souci que la société favorise l'éclosion des jeunes talents, Josiane Aubert s'est beaucoup impliquée dans le travail législatif réglant l'accès aux formations musicales. Sensible aux principes régissant le service public (égalité, transparence, continuité) et portée à fédérer les acteurs privés et publics, elle a été une voix très écoutée lors de l'élaboration de la loi vaudoise sur les écoles de musique puis de l'article constitutionnel sur la musique. Deux objets qui poursuivaient le même but : favoriser l'accès à la musique dans le canton de Vaud et en Suisse par une offre diversifiée en formations musicales de qualité destinées tant aux professionnels qu'aux amateurs.

Un groupe de travail présidé par l'ancien recteur de l'Université de Lausanne, Dominique Arlettaz, fera au début de l'été des recommandations en vue de la refonte des organes de conduite opérationnelle et stratégique de l'HEMU-CL. Il reviendra au Conseil, désormais présidé par Josiane Aubert, de se déterminer sur ces propositions, puis de mettre en œuvre les mesures de réorganisation qu'il jugera nécessaires et pertinentes.

Le Conseil de fondation remercie vivement les cinq membres démissionnaires pour leur engagement. Il exprime tout particulièrement sa reconnaissance à Me Nicolas Gillard pour l'important travail accompli sous sa présidence.

Annexe

CV de Josiane Aubert

Informations complémentaires